



# TAXE DE SEJOUR – MAIRIE DE NEVEZ

Perçue du 01 avril au 15 novembre 2016

Bordereau à joindre à chaque paiement

Période : du ..... 2016 au..... 2016

**Nom du Propriétaire de l'établissement**

**Adresse de l'Etablissement :** .....

Types et catégorie d'hébergement	Total par nuitée et par personne à partir de 18 ans	Merci de cocher ci-dessous le type et le classement de l'établissement
Hôtels ** - Résidence de Tourisme et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.85 €	<input type="checkbox"/>
Hôtels *** et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	1.33 €	<input type="checkbox"/>
Hôtels **** et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	1.46 €	<input type="checkbox"/>
Villages Vacances - hôtels non classés Tourisme et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.82 €	<input type="checkbox"/>
Campings sans étoile, camping * et ** et tout autre terrain de plein air de caractéristiques équivalentes	0.22 €	<input type="checkbox"/>
Campings *** et tout autre terrain de plein air de caractéristiques équivalentes	0.60 €	<input type="checkbox"/>
Campings **** et tout autre terrain de plein air de caractéristiques équivalentes	0.60 €	<input type="checkbox"/>
Forfait Tour Opérateur par emplacement	110€	<input type="checkbox"/>

## DETAIL DU VERSEMENT

Période de perception : avril – mai – juin – juillet – août – septembre – octobre – novembre

Merci d'entourer la période concernée et de remplir 1 bordereau pour chaque mois de perception

Nombre de personnes à partir de 18 ans	Nombre de nuits	Prix	Total

Soit un total de .....euros

Règlement effectué par : Chèque (à l'ordre du Trésor Public)

Espèces

A l'Office de Tourisme de Névez

Au Trésor Public de Concarneau

fait à Névez, le

Signature

Les paiements sont à effectuer à chaque fin de mois

Extrait de la délibération du 15/05/2009 : « Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de mettre en place la taxation d'office dans les cas suivants : Absence de déclaration à la date d'échéance - Absence de versement à la date d'échéance - Versement minoré »